## Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35 Nombre de membres présents : 27 Nombre de suffrages exprimés : 27

VOTE: Pour: 27 Contre: 0 Abstentions: 0 EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES

## **DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°25/2020**

SOU À LA PRÉFECT DE LA LOZÈRE

Date de la convocation du Comité syndical : dix-sept septembre deux mille vingt Date de la séance du Comité syndical : vingt-quatre septembre deux mille vingt

0 7 OCT. 202

Membres présents :

BUREAU DU COURE

M. Rémi ANDRE, M. Alexandre BENEZET, M. Sébastien BLANC, M. Bernard BOURSINHAC, M. Christian BRUGERON, M. Michel CASTANIER, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Jean-Pierre COMBAL, Mme. Nelly DAUDE, Mme. Monique DELAGRANGE, Mme. Régine DOUSSIERE, M. Hubert FONTAINE, M. Patrick GAYRARD, M. Jean-Paul ITIER, M. Eric MALHERBE, M. Philippe MARTIN, M. Eric PICARD, M. Alain RAYNALDY, M. Jean-Louis RECOUSSINES, M. David RODRIGUES, M. Christian SAINT-LEGER, Mme. Catherine SANNIE-CARRIERE, M. Bernard SCHEUER, M. Laurent SUAU, M. Benoît VALARIER, Mme. Christine VERLAGUET, M. Didier VIGOUROUX.

## Etaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

M. Jacques BLANC (Ancien Président du SMLD), M. Marc SCHWANDER (Trésorerie principale de Mende), Mme. Marie-Hélène PRIVAT (SMBL), M. Florian BONIELLO, M. Guillaume CANAR (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Lionel FABRE (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Vincent LOUVEAU (Syndicat mixte Lot Dourdou), M. Pierre-Etienne VIGUIER (Syndicat Mixte Lot DOURDOU).

Secrétaire de séance : M. Alexandre BENEZET

OBJET : Budgets – finances – Budget primitif 2020 du Syndicat mixte Lot Dourdou – Décision modificative n°1/2020

Vu le budget primitif du Syndicat mixte Lot Dourdou adopté en séance du comité syndical le 12 février 2020,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le budget est voté par chapitre et par nature, les articles sont notés à titre indicatif,

Il est proposé au Comité syndical de modifier le budget principal par décision modificative établie comme suivant :

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES	BP 2020	DM1 PROPOSITIONS	BP+DM1
TOTAL	1 052 610,18 €	162,60 €	1 052 772,78 €
002 – déficit de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0,00€
011 – charges à caractère général	838 031,54 €	- 15 000,00 €	823 031,54 €
605 – Achats de matériel, équipements et travaux	753 742,29 €	- 15 000,00 €	738 742,29 €
012 - charges de personnel	206 078,64 €	+3 162,60 €	209 241,24 €
64111 – Rémunération principale	78 424,44 €	+ 1 000,00 €	79 424,44 €
64131 - Rémunérations	51 000,00 €	+ 1 162,60 €	52 162,60 €
6455 – Coti. pour ass. personnelle	3 600,00 €	+ 1 000,00 €	4 600,00 €
65 - autres charges de	0.00 €	+ 12 000,00 €	12 000,00 €

Paraphe:

page n°- 45 -

gestion courante			
6531 – Indemnités	0,00 €	+ 12 000,00 €	+ 12 000,00 €
			7
66 - Charges financières	2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €
	-		
67 - Charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Exceptionnelles			
042 - Opération d'ordres	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €

SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES	BP 2020	DM1 PROPOSITIONS	BP+DM1
TOTAL	1 052 610,18 €	162,60 €	1 052 772,78 €
002 - Résultat reporté	17 985,06 €	162,60 €	18 147,66 €
74 - Dotation, subv. et parti.	1 034 625,12 €	0,00 €	1 034 625,12 €
		1 N	

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES	BP 2020	DM1 PROPOSITIONS	BP+DM1
TOTAL	1 303 483,17 €	59 792,84 €	1 363 276,01 €
45 - Opé. Pour compte de tiers	150 000,00 €	54 515,56 €	204 515,56 €
458104 – Opé. pour compte de tiers n°4	0,00 €	54 215,56 €	54 215,56 €
458117 – Opé. pour compte de tiers n°17	0,00 €	300,00€	300,00 €
Restes à réaliser	1 153 483,17 €	5 277,28 €	1 158 760,45 €
458105 – Opé. pour compte de tiers n°5	0,00 €	3 581,03 €	3 581,03 €
458107 – Opé. pour compte de tiers n°7	0,00 €	1 996,25 €	1 996,25 €
458117 – Opé. pour compte de tiers n°17	69 900,00 €	- 300,00 €	69 600,00 €
	-		

BP 2020	DM1 PROPOSITIONS	BP+DM1
1 303 483,17 €	59 792,84 €	1 363 276,01 €
175 832,85 €	0,00 €	175 832,85 €
150 000,00 €	0,00€	150 000,00 €
971 650,32 €	59 792 84 €	1 031 443,16 €
0,00 €	59 792,84 €	59 792,84 €
6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €
	1 303 483,17 €  175 832,85 €  150 000,00 €  971 650,32 €  0,00 €	1 303 483,17 € 59 792,84 €  175 832,85 € 0,00 €  150 000,00 € 0,00 €  971 650,32 € 59 792 84 €  0,00 € 59 792,84 €

## LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la décision modificative n°1/2020 du budget principal du SMLD telle que présentée ci-avant.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Madame la Préfète de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

REÇU À LA PRÉFECTURE DE LA LOZÈRE

Paraphe:

0 7 OCT. 2020

page n°- 46 -

E.P.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture, le

octobre 2020

Pour extrait conforme Fait et publié à La Canourgue *le* 

octobre 2020

Le Président,

Eric PICARD

Le Président,

Eric PICARD

REÇU À LA PRÉFECTURE DE LA LOZÈRE

0 7 OCT. 2020

Bureau du Gourrier

Paraphe:

page n°- 47 -

E-l.